

Euro Finance Systems

Spheres® Règles d'échéances

Guide utilisateur – Le référentiel

Spheres © 2005-2011 01/02/2011

Sommaire

So	MMAIRE	3
RÉ	VISIONS DU DOCUMENT	4
1	Introduction	5
2	Règles d'échéances	6
3	Echéances disponibles	9
۸۱	NEXES	11
ТА	BLE DES MATIÈRES	12

Révisions du document

Version		Date	Etat	Commentaires	Rédaction	
version	version	Date	Eldl	Commentaires	Nom	J/H
	Version	Date	Statut du document	Cliquez ici pour taper du texte.	Collaborateur	Entrez le temps passé.

Introduction

Les marchés sur dérivés permettent la négociation d'actifs de types Futures ou Options. Ces différents actifs négociables sont classifiés dans Spheres® en *Contrats dérivés*, regroupant chacun des actifs de mêmes caractéristiques (Contract size, Currency, Underlying...), mais, d'échéances différentes pour les Futures, et d'échéances, types (Put/Call) et strikes différents pour les Options.

Chaque échéance est caractérisée par différentes dates (Expiry, Last trading day, Delivery...), chacune d'entre elles ayant une importance toute particulière dans le cycle de vie d'une transaction (Trade).

Afin d'éviter un paramétrage fastidieux de chaque nouvelle échéance négociable sur un Contrat dérivé, et plus particulièrement des caractéristiques de celle-ci, Spheres® met à disposition un référentiel Règles d'échéances destiné à décrire : le cycle d'ouverture des nouvelles échéances et pour chacune d'elles les informations nécessaires au calcul de chacune des dates, caractéristiques de l'échéance concernée.

Ce référentiel Règles d'échéances est agrémenté d'un sous-référentiel Echéances disponibles regroupant pour sa part la totalité des échéances relatives à une règle donnée. Chaque nouvelle Echéance disponible naît automatiquement dès lors qu'une nouvelle transaction entrée dans Spheres®, porte sur un nouvel actif dont les caractéristiques de l'échéance, ne sont pas renseignées.

Une même Règle d'échéances pourra être associée à plusieurs Contrats dérivés, dès lors que leurs caractéristiques d'échéances sont identiques, tel que c'est le cas des Options sur Actions du marché IDEM [P1](Italian Derivatives Market). Avant de partager une Règle d'échéances en l'associant à plusieurs Contrats dérivés il est indispensable de récupérer les informations sur l'instrument financier (Future/Option) disponibles sur le site web des différentes bourses.

NB: Il est vivement conseillé d'utiliser comme identifiants, codes et autres caractéristiques ceux et celles fournis par le marché, afin de conserver un référentiel cohérent et homogène. Un référentiel mal initialisé peut s'avérer difficile à amender ultérieurement, et ce encore plus particulièrement dès lors qu'il existe des transactions portant sur les données concernées.

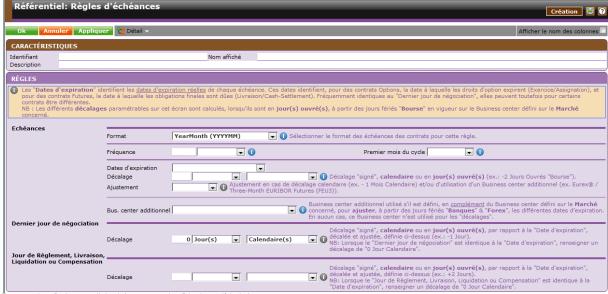


Règles d'échéances Spheres® Règles d'échéances Euro Finance Systems

2 Règles d'échéances

2.1 Référentiel : Règles d'échéances

- Accéder au référentiel depuis le menu Référentiel \ Réf. Elémentaires \ Règles d'échéances
- Créer une nouvelle Règle d'échéances à partir du bouton Ajouter



Ecran de Création/Modification de Règles d'échéances

2.1.1 Caractéristiques

Identifiant, Nom affiché, Description

Utiliser de préférence un **Identifiant** et un **Nom affiché** représentatifs de la Règle d'échéances.

NB: On pourra utiliser XDMI Options pour une Règle d'échéances destinée aux Options sur Actions du marché Italien, marché qui a pour code MIC (ISO): XDMI.

2.1.2 Règles

2.1.2.1 Echéances

Format

Sélectionner le Format de l'échéance, parmi les 3 formats possibles :

- YearMonth (YYYYMM): pour des échéances mensuelles, trimestrielles..., ex. 201106
- YearMonthWeek (YYYYMMwN): pour des échéances hebdomadaires, ex. 201106w2
- YearMonthDay (YYYYMMDD): pour des échéances quotidiennes, ex. 20110615
- Fréquence, Premier mois du cycle

Dans le cas d'échéances mensuelles, trimestrielles..., préciser le cycle d'ouverture des échéances, en renseignant la Fréquence et le Premier mois du cycle.

NB: Ces données sont indisponibles pour des échéances hebdomadaires ou quotidiennes.

Euro Finance Systems Spheres® Règles d'échéances Règles d'échéances

Dates d'expiration, Décalage, Ajustement, Business center additionnel

<u>Information</u>: Les <u>Dates</u> d'expiration identifient les <u>dates</u> d'expiration réelles de chaque échéance (*Maturity date, Expiry Date*), dates auxquelles les positions sur les actif concernés s'éteignent et où les différents résultats peuvent être calculés. Ces dates identifient donc pour :

- Des contrats Options : la date à laquelle les droits d'option expirent (Exercice/Assignation).
- Pour des contrats Futures : la date à laquelle les obligations finales sont dûes (Livraison/Cash-Settlement).

Fréquemment identiques au **Dernier jour de négociation**, elles peuvent toutefois pour certains contrats être différentes. Chaque marché dispose de règles spécifiques pour déterminer ces dates, par exemple le 3^{ème} vendredi du mois d'échéance, le 10^{ème} jour du mois d'échéance...

Sélectionner le **Jour** des **Dates d'expiration**, parmi les différentes valeurs possibles, <u>en fonction</u> du **Format** de l'échéance sélectionné ci-dessus.

- o 1st day, 2nd day... EOM, IMM... Third Friday : pour des échéances **mensuelles, trimestrielles...**
- Monday, Tuesday...: pour des échéances hebdomadaires

Sélectionner, s'il y a lieu, le <u>Décalage signé</u> à opérer à partir du **Jour** sélectionné ci-dessus. Ce décalage, s'il est en **Jour(s) ouvré(s)**, sera basé sur l'utilisation des <u>Jours fériés Bourse</u> en vigueur sur le <u>Business center défini sur le <u>Marché</u> concerné.</u>

Sélectionner, s'il y a lieu, l'Ajustement à opérer à partir du Jour sélectionné ci-dessus, et décalé s'il y a lieu.

Sélectionner, s'il y a lieu, un Bus. Center additionnel à utiliser, en <u>complément</u> du Business center défini sur le Marché concerné, pour <u>ajuster</u>, à partir des <u>Jours fériés Banques & Forex</u>, les différentes dates d'expiration.

<u>Attention:</u> Le Business center additionnel évoqué ci-dessus n'est pas utilisé pour le Décalage, mais uniquement pour l'Ajustement, et ce, en <u>complément</u> du Business center défini sur le Marché concerné.

NB : Ces données sont indisponibles pour des échéances quotidiennes.

2.1.2.2 Dernier jour de négociation



<u>Information:</u> Le **Dernier jour de négociation** identifie le dernier jour auquel il est encore possible de d'opérer des transactions (Trades) sur les actifs concernés. Fréquemment identique à la **Date d'expiration**, il peut toutefois pour certains contrats être différent.

Sélectionner, le <u>Décalage signé</u> à opérer à partir de la <u>Date d'expiration</u> sélectionnée ci-dessus, et décalée puis ajustée s'il y a lieu. Ce décalage, s'il est en <u>Jour(s)</u> ouvré(s), sera basé sur l'utilisation des Jours fériés Bourse en vigueur sur le Business center défini sur le Marché concerné.

Lorsque le **Dernier jour de négociation** est identique à la **Date d'expiration**, un décalage de <u>0 Jour Calendaire</u> devra être opéré. Dans le cas contraire, le décalage sera obligatoirement négatif afin de donner au final un jour antérieur à la **Date d'expiration**.

Last Call Working Draft

Règles d'échéances Spheres® Règles d'échéances Euro Finance Systems

2.1.2.3 Jour de Règlement, Livraison, Liquidation ou Compensation



<u>Information:</u> Le Jour de Règlement, Livraison, Liquidation ou Compensation identifie le jour donnant lieu à échange, suite à exercice/assignation, des flux engendrés et/ou livraison du sous-jacent. Parfois identique à la **Date d'expiration**, il reste fréquemment postérieur à celle-ci.

Sélectionner, le <u>Décalage signé</u> à opérer à partir de la <u>Date d'expiration</u> sélectionnée ci-dessus, et décalée puis ajustée s'il y a lieu. Ce décalage, s'il est en <u>Jour(s) ouvré(s)</u>, sera basé sur l'utilisation des <u>Jours fériés Bourse</u> en vigueur sur le <u>Business center défini sur le <u>Marché</u> concerné.</u>

Lorsque le **Jour de Règlement, Livraison, Liquidation ou Compensation** est identique à la **Date d'expiration**, un décalage de <u>0 Jour Calendaire</u> devra être opéré. Dans le cas contraire, le décalage sera obligatoirement positif afin de donner au final un jour postérieur à à la **Date d'expiration**.

2.1.3 Exemples de paramétrage

Suite à l'atelier :

Mettre une copie d'un descriptif réel Mettre une copie écran avec le paramétrage

Spheres © 2005-2011 8 Last Call Working Draft

3 Echéances disponibles

3.1 Référentiel : Echéances disponibles

<u>Attention</u>: Dans le cadre d'une utilisation classique, ce référentiel ne nécessite aucun paramétrage manuel. Les données qu'il contient sont automatiquement calculées et produites dès lors qu'une nouvelle transaction (Trade) entrée dans Spheres®, porte sur un nouvel actif dont les caractéristiques de l'échéance sont non renseignées. Il peut également être alimenté automatiquement depuis un service de fourniture de données de marchés (ex. Gateway, MPRS...).

Cependant, à titre exceptionnel, pour corriger une date initialisée incorrectement, ou pour y renseigner des échéances plus « exotiques » impossibles à décrire depuis le référentiel **Règles d'échéances**, une saisie manuelle peut alors s'avérer nécessaire.

- Accéder au référentiel depuis le menu Référentiel \ Réf. Elémentaires \ Règles d'échéances
 Ouvrir une Règle d'échéances existante, puis cliquer sur le menu Détail \ Echéances disponibles
- Créer une nouvelle Echéance disponible à partir du bouton Ajouter



Ecran de Création/Modification d'Echéances disponibles

3.1.1 Echéance

Règle d'échéances

Affichage de l'identifiant et du format de la Règle d'échéance concernée.

Echéance

<u>Information:</u> Pour plus d'information sur le **Format** des échéances, se reporter à la définition au sein du chapitre **Règles d'Echéances** ci-dessus.

Saisir le nom de l'échéance conformément au format défini sur la Règle d'échéances concernée.

Date d'expiration, Heure

<u>Information:</u> Pour plus d'information sur la **Date d'expiration**, se reporter à la définition au sein du chapitre **Règles d'Echéances** ci-dessus.

Saisir la date et l'heure d'expiration de l'**Echéance** saisie ci-dessus.

Dernier jour de négociation, Heure

<u>Information:</u> Pour plus d'information sur la **Dernier jour de négociation**, se reporter à la définition au sein du chapitre **Règles d'Echéances** ci-dessus.

Saisir la date et l'heure du dernier jour de négociation de l'Echéance saisie ci-dessus.

Jour de Règlement, Livraison, Liquidation ou Compensation

<u>Information:</u> Pour plus d'information sur le <u>Jour de Règlement, Livraison, Liquidation ou Compensation</u>, se reporter à la définition au sein du chapitre <u>Règles d'Echéances</u> ci-dessus.

Saisir la date du Jour de Règlement, Livraison, Liquidation ou Compensation de l'**Echéance** saisie cidessus.

Premier jour de notification

<u>Information:</u> Le **premier jour de notification** identifie le premier jour à partir duquel le vendeur d'un contrat **Future** peut informer l'acheteur de son intention de livrer le sous-jacent (Obligations, Matières premières...).

Saisir, s'il y a lieu, la date du premier jour de notification de l'**Echéance** saisie ci-dessus.

NB: Cette donnée est réservée à un usage ultérieur.

Dernier jour de notification

<u>Information:</u> Le dernier jour de notification identifie le dernier jour à partir duquel le vendeur d'un contrat **Future** peut informer l'acheteur de son intention de livrer le sous-jacent (Obligations, Matières premières...).

Saisir, s'il y a lieu, la date du dernier jour de notification de l'**Echéance** saisie ci-dessus.

NB : Cette donnée est réservée à un usage ultérieur.

3.1.2 Exemples de paramétrage

Suite à l'atelier :

Mettre une copie d'un descriptif réel Mettre une copie écran avec le paramétrage Euro Finance Systems Spheres® Règles d'échéances Annexes

Annexes

MPRS (Market Product Repository Service)

Euro Finance Systems propose via son service MPRS, la possibilité de mise à disposition des données de marché (Contrats dérivés, Actifs, Cotations, Jours fériés...) pour son offre progiciel, Spheres® et Eurosys®, mais également pour des produits tiers. Pour plus d'information, contactez notre service commercial à l'adresse suivante sales@euro-finance-systems.fr.

Spheres © 2005-2011 11 Last Call Working Draft

Règles d'échéances Euro Finance Systems Annexes Spheres®

Table des matières

Sommaire	3
Révisions du document	4
1 Introduction	5
2 Règles d'échéances	
2.1 Référentiel : Règles d'échéances	6
2.1.1 Caractéristiques	6
2.1.2 Règles	6
2.1.2.1 Echéances	6
2.1.2.2 Dernier jour de négociation	7
2.1.2.3 Jour de Règlement, Livraison, Liquidation ou Compensation	8
2.1.3 Exemples de paramétrage	8
3 ECHÉANCES DISPONIBLES	9
3.1 Référentiel : Echéances disponibles	9
3.1.1 Echéance	9
3.1.2 Exemples de paramétrage	10
Annexes	11
MPRS (Market Product Repositoru Service)	11